



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - PLPDMA

BILAN DE L'ANNÉE 2023

INTRODUCTION

L'Agglo s'est engagée dans une politique de réduction des déchets au travers d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), adopté par le conseil communautaire le 17 décembre 2018.

Ce programme vise un objectif de réduction des déchets de 6,5 % entre 2017 et 2023. Un plan d'actions ambitieux doit permettre d'atteindre cet objectif.

Partie 1 :

Le service des déchets, quelles évolutions?

Partie 2 :

Les quantités de déchets collectés et leur évolution

Partie 3 :

Les actions réalisées

1.1. LA COLLECTE

- **Collecte des ordures ménagères et assimilés (OMA)**

La collecte des ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte, 1 fois par semaine. Les déchets recyclables sont collectés tous les 15 jours. (Hors habitats collectifs)

- **Déchets occasionnels collectés en déchèterie**

Les usagers ont accès aux 4 déchèteries du territoire. Par ailleurs, des conventions sont en place pour offrir un service cohérent aux communes limitrophes :

- La déchèterie de Neuilly-Saint-Front est ouverte aux communes de la CC du Canton d'Oulchy-le-Château et aux 12 communes issues de la dissolution de la CC de l'Ourcq et du Clignon qui ont rejoint la CC Retz en Valois.
- La déchèterie de Villers-sur-Fère est ouverte aux communes de la CC du Canton d'Oulchy-le-Château.
- La déchèterie de Trélou-sur-Marne est ouverte aux communes de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varennnes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny et Trélou-sur-Marne
- La déchèterie de Montmirail est ouverte aux communes de Dhuys-et-Morin-en-Brie et Rozoy-Bellevalle.

Flux collectés en déchèterie, par site

Tous les sites	Encombrants, gravats, végétaux, cartons, bois, métaux, plâtres, déchets diffus spécifiques, piles, ampoules basse consommation et néons, huiles de vidange, huiles alimentaires, équipements électriques et électroniques, batteries, déchets d'ameublement, films plastiques, cartouches d'encre et toners, radiographies, pneumatiques de vélo, amiante* .
Déchèterie de Château-Thierry	Réemploi, pneus de véhicules légers, papiers, extincteurs, CD/DVD* .
Déchèterie de Condé-en-Brie	Papiers.
Déchèterie de Neuilly-Saint-Front	Pneus de véhicules légers.
Déchèterie de Villers-sur-Fère	Réemploi

* Nouveauté 2023

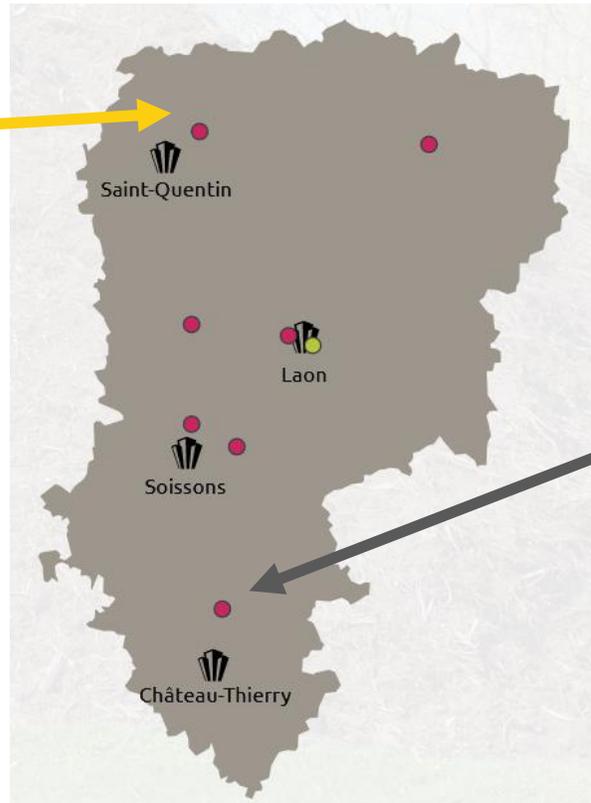
1.2. LE TRAITEMENT

Le traitement des déchets est assuré par Valor'Aisne, syndicat départemental de traitement des déchets de l'Aisne.

Les ordures ménagères sont enfouies à l'EcoCentre de la Tuilerie à Grisolles.

Les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri d'Urvillers. Les refus de tri sont incinérés hors du département.

Centre de tri des déchets recyclables



EcoCentre de la Tuilerie



OMR:



OMA:



DMA:



PARTIE 2 :

LES QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS ET LEUR ÉVOLUTION

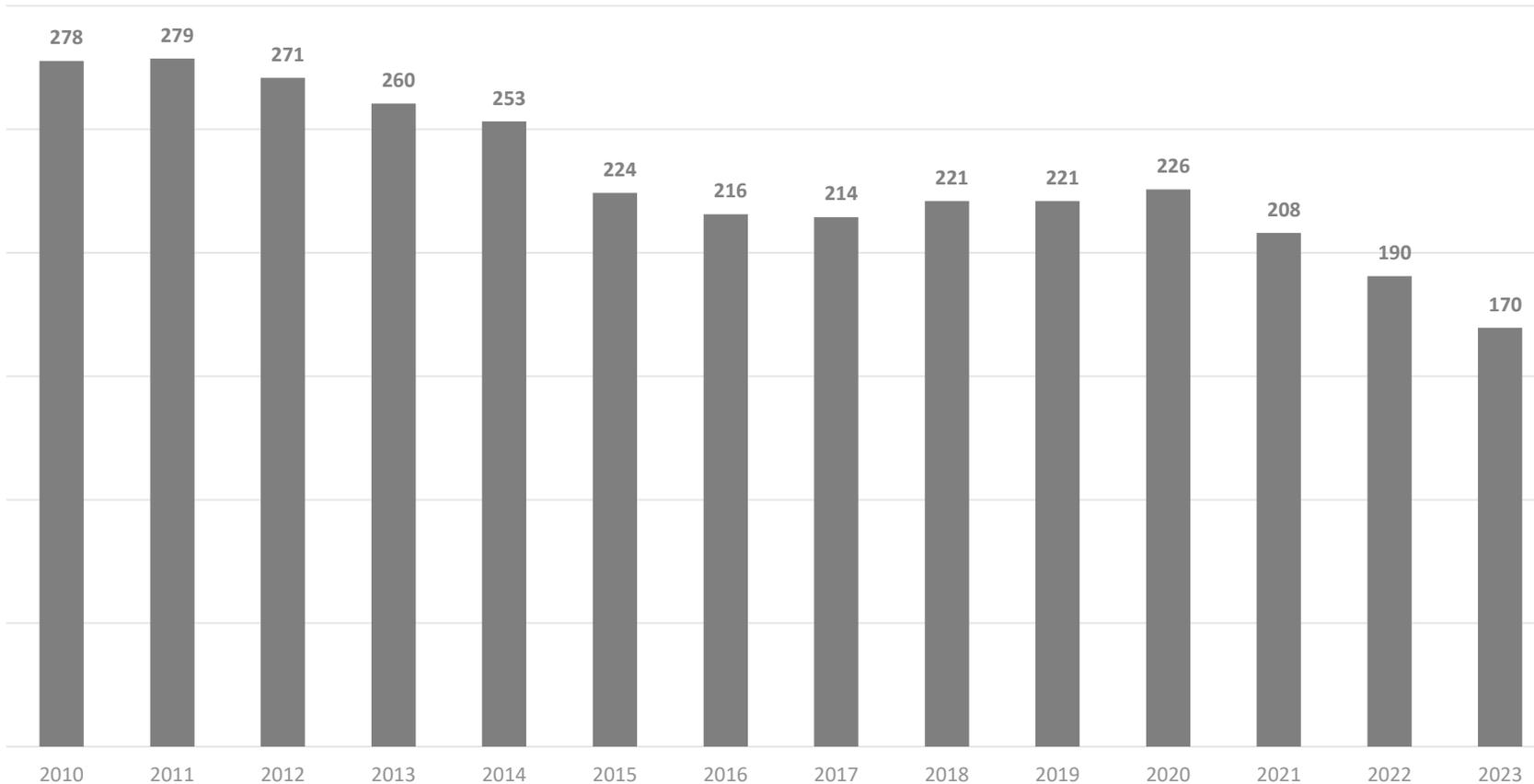
2.1. Le gisement des déchets

2.2. Et les objectifs alors ?

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.1. La production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) – kg/hab/an

Evolution de la production d'ordures ménagères résiduelles

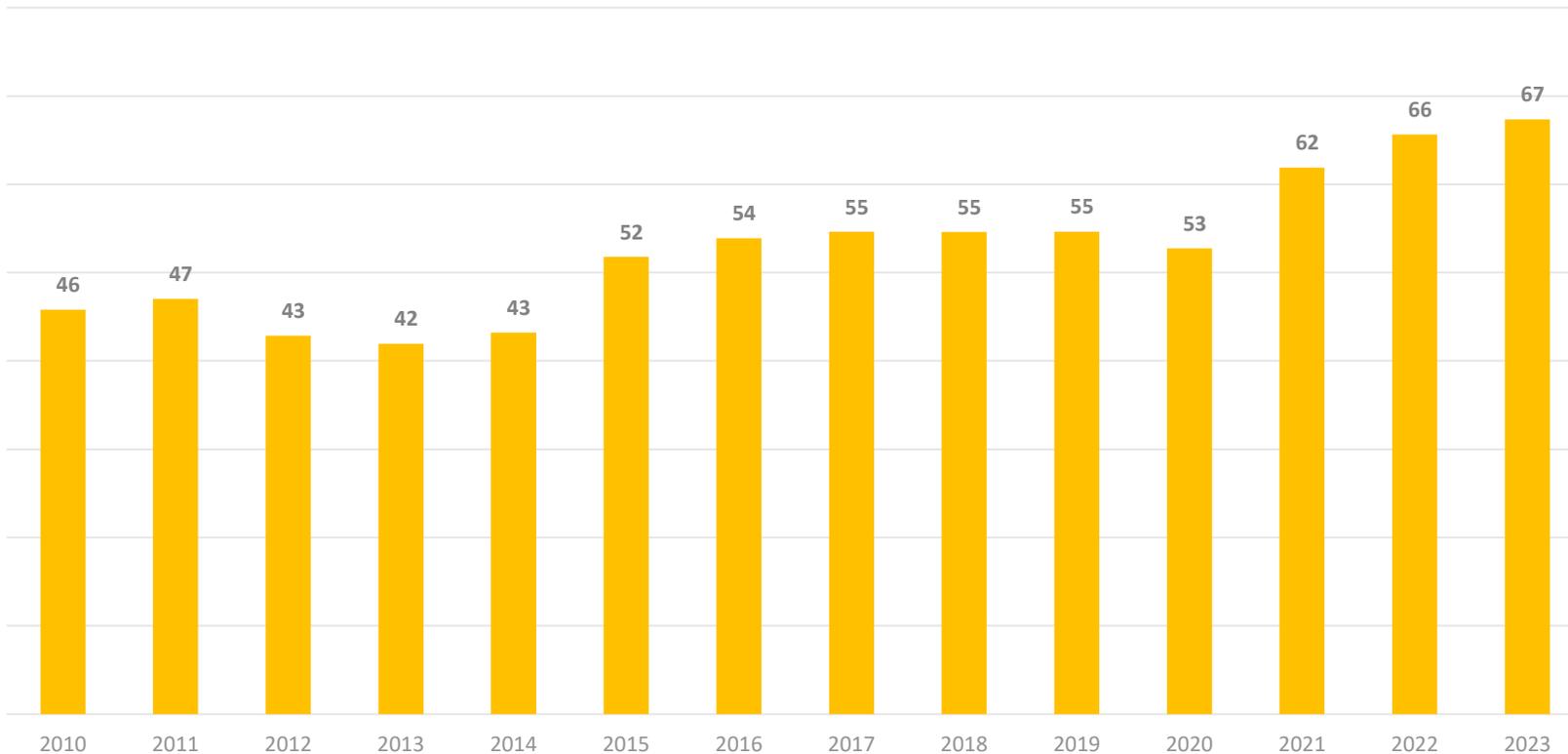


La quantité d'OMR continue de baisser. L'abonnement déchets service (redevance incitative mise en œuvre en 2023) montre déjà des résultats encourageants.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.2. La production d'emballages ménagers recyclables (hors verre) – kg/hab/an

Evolution de la production d'emballages ménagers recyclables (hors verre)

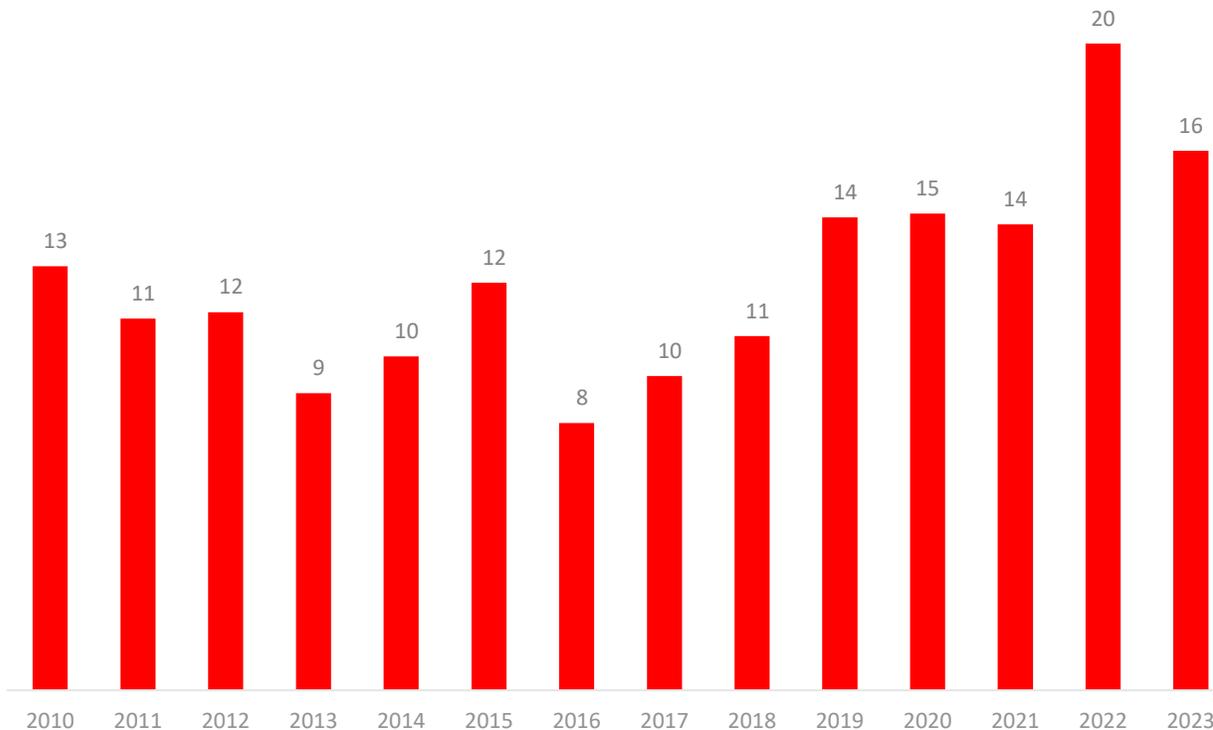


La hausse de la production d'emballages ménagers recyclables se poursuit en 2023.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.3. Le refus de tri

Evolution du refus de tri (kg/hab/an)



Le refus du tri représente **16,5 kg** de déchets par habitant en 2023, soit autant de déchets qui sont acheminés en centre de tri pour finalement être redirigés vers un centre de valorisation énergétique. C'est moins que l'an passé, mais cela reste élevé!

Pour corriger cela, **14 contrôles de pré-collecte** ont été effectués par les animateurs du tri, avec **633 bacs jaunes contrôlés** et **60 bacs refusés** à la collecte.



Attention : **erreur de tri**

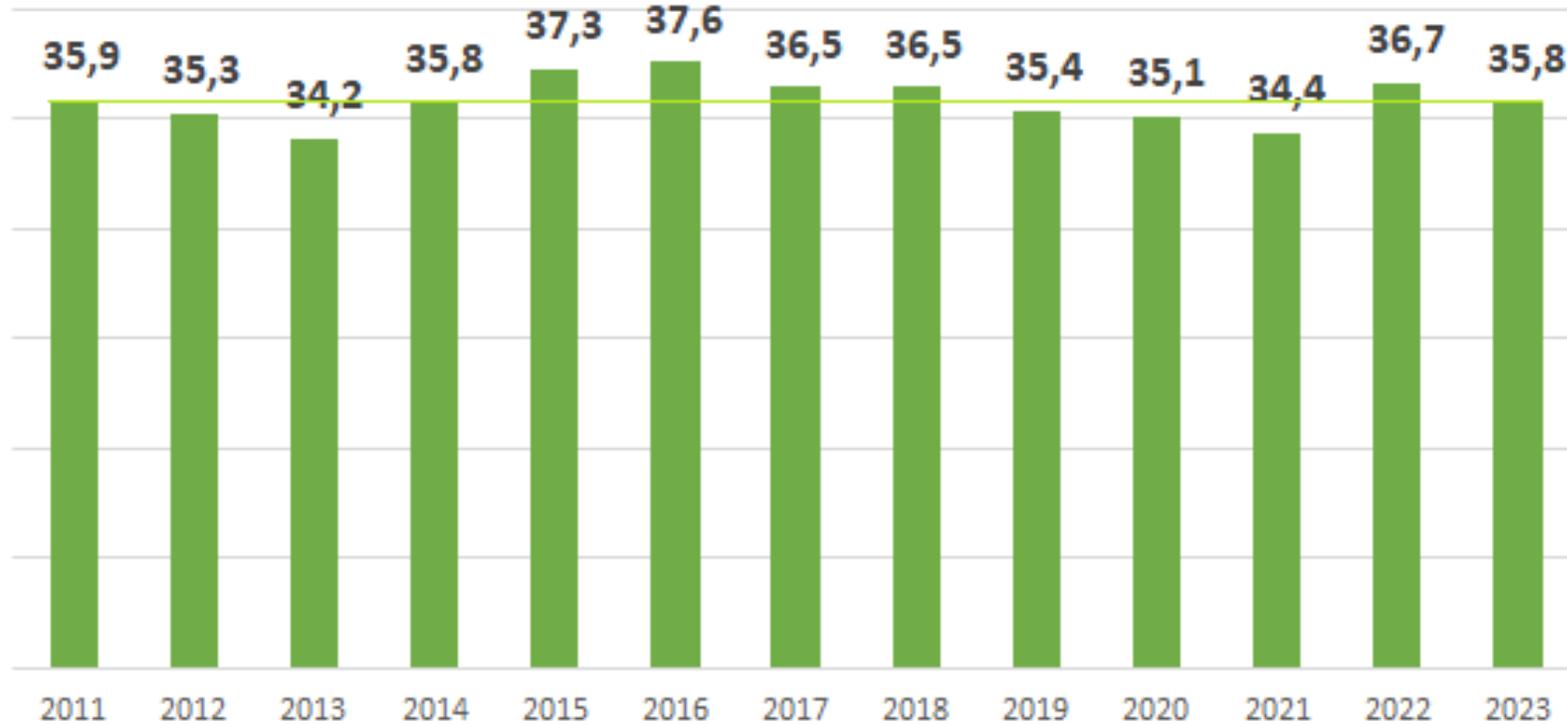
Merci de contacter le service déchets de l'Agglo

03 23 85 34 97 - www.carct.fr

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.4. La production de verre – kg/hab/an

Evolution de la production
d'emballages en verre (kg/hab/an)

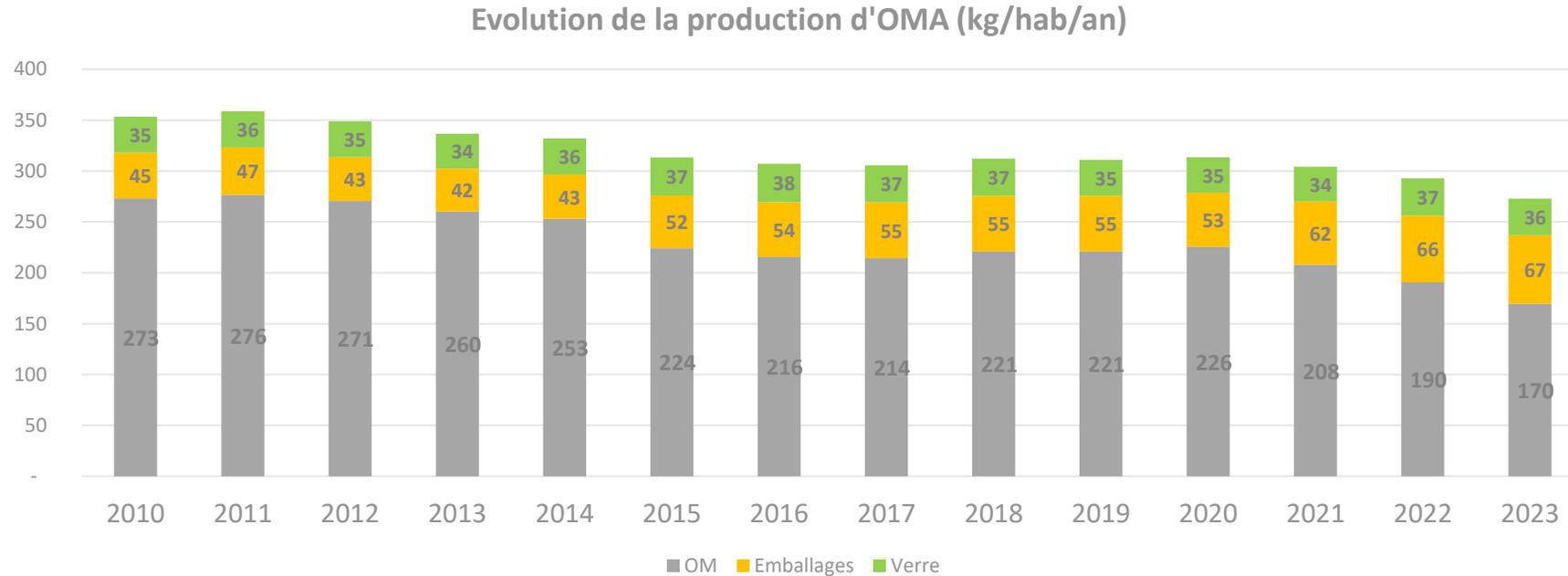


La production de verre a diminué en 2023 avec 35,8 kg/hab/an.



2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.4. La production d'ordures ménagères et assimilés



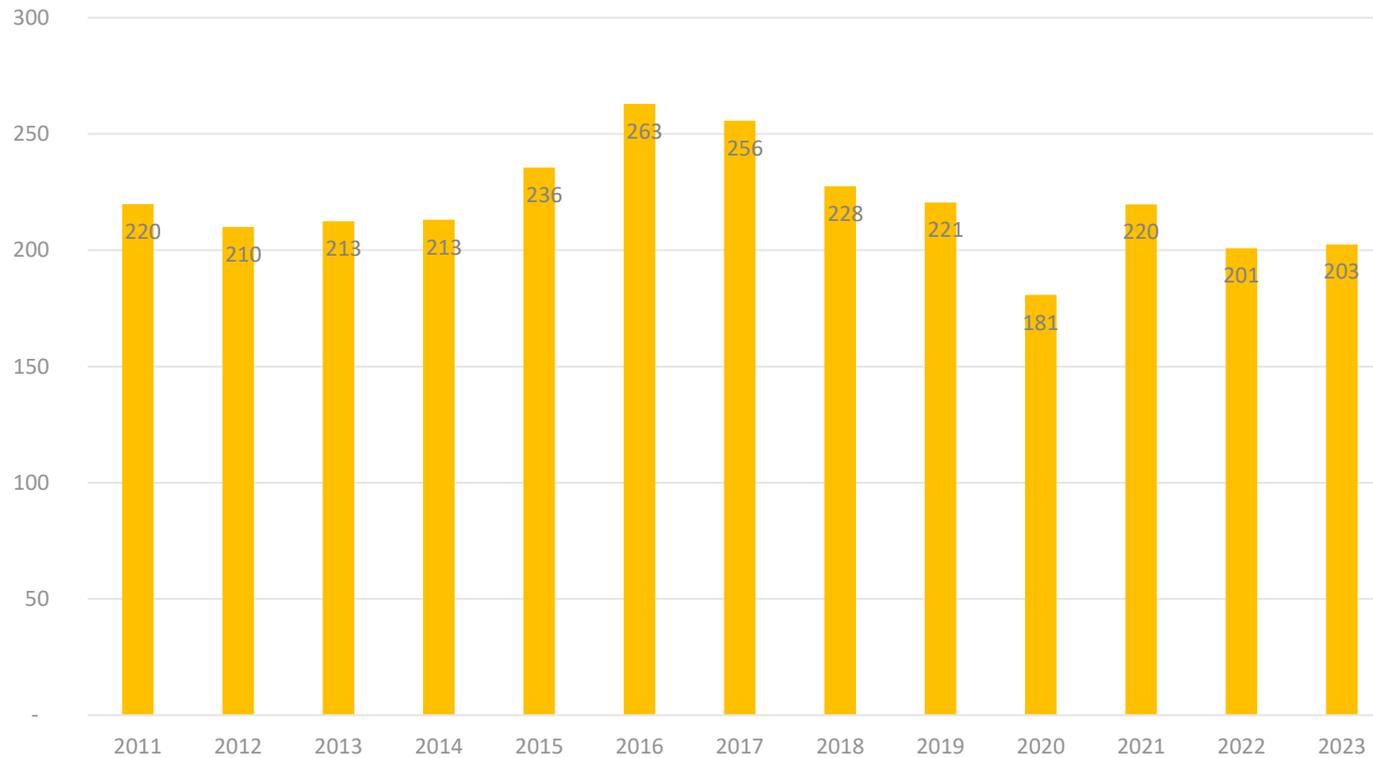
Les OMA ont baissé de 20 kg par habitant en 2023 par rapport à l'an passé.

Entre 2010 et 2023, les quantités d'OMA par habitant ont diminué de 24 %.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.5. La production des déchets collectés en déchèterie

Evolution des déchets collectés dans les 4 déchèteries (kg/hab/an)



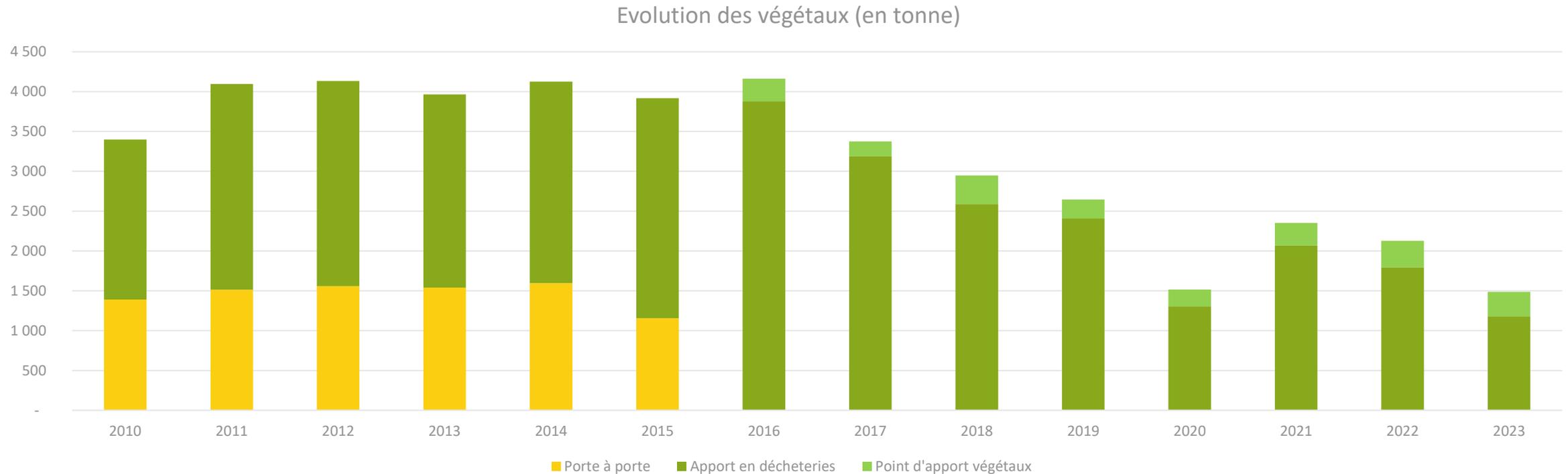
En 2023, le tonnage par habitant est quasi identique à l'année précédente.

Les actions de prévention ciblant les déchets apportés en déchèterie seront poursuivies et les filières de valorisation développées, en partenariat avec le syndicat de traitement.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.5. La production des déchets collectés en déchèterie

Focus sur les végétaux collectés en déchèterie et sur les points d'apport végétaux

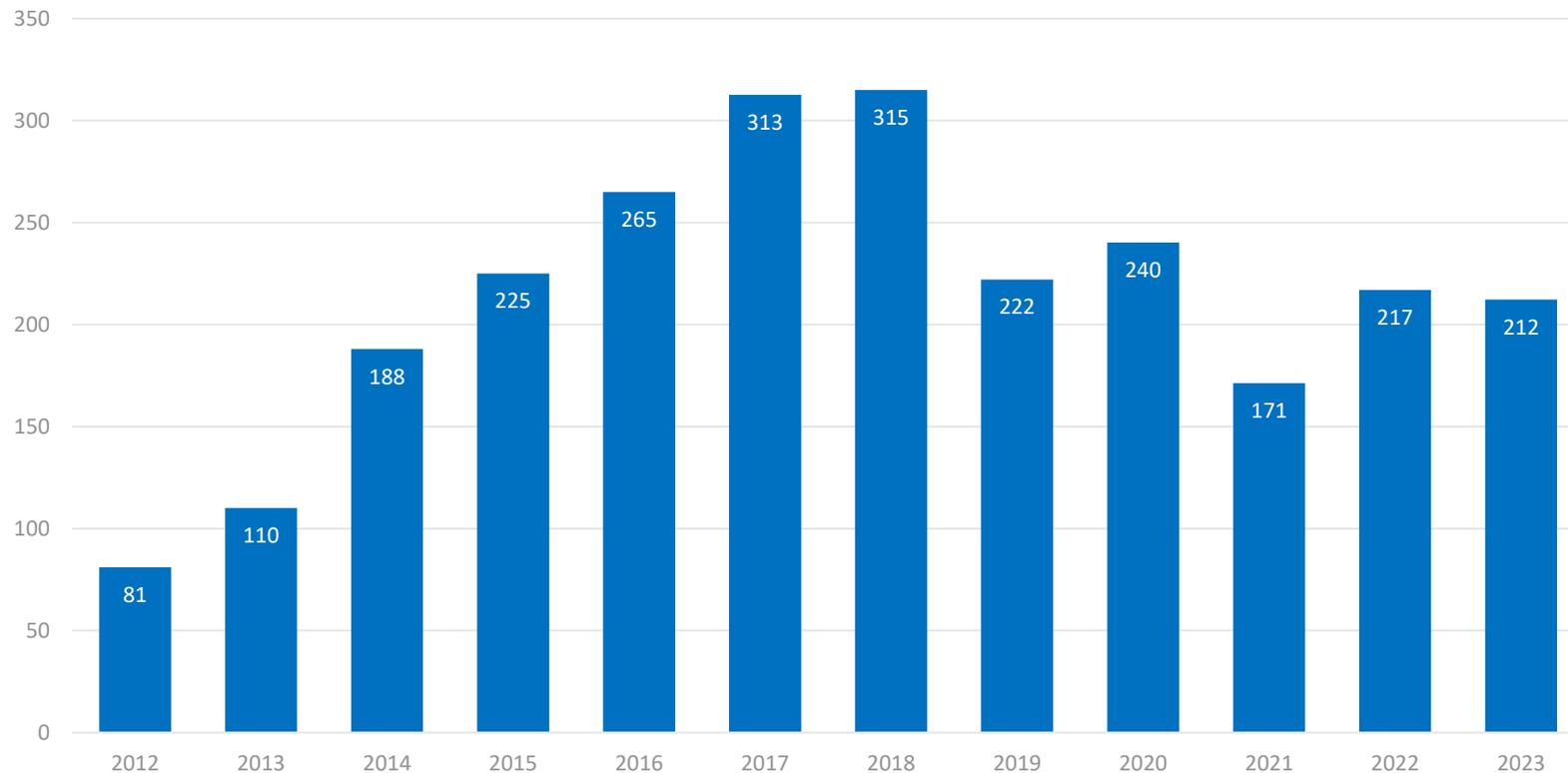


La météo ayant une forte incidence sur l'évolution de ce flux, il est difficile de savoir si les mesures de la collectivité ont contribué à cette baisse de 34% en déchèterie.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.6. La production des autres déchets : les papiers collectés par les écoles et déposés chez Greenfield

Evolutions des tonnages de papiers déposés chez Greenfield par les écoles (t)

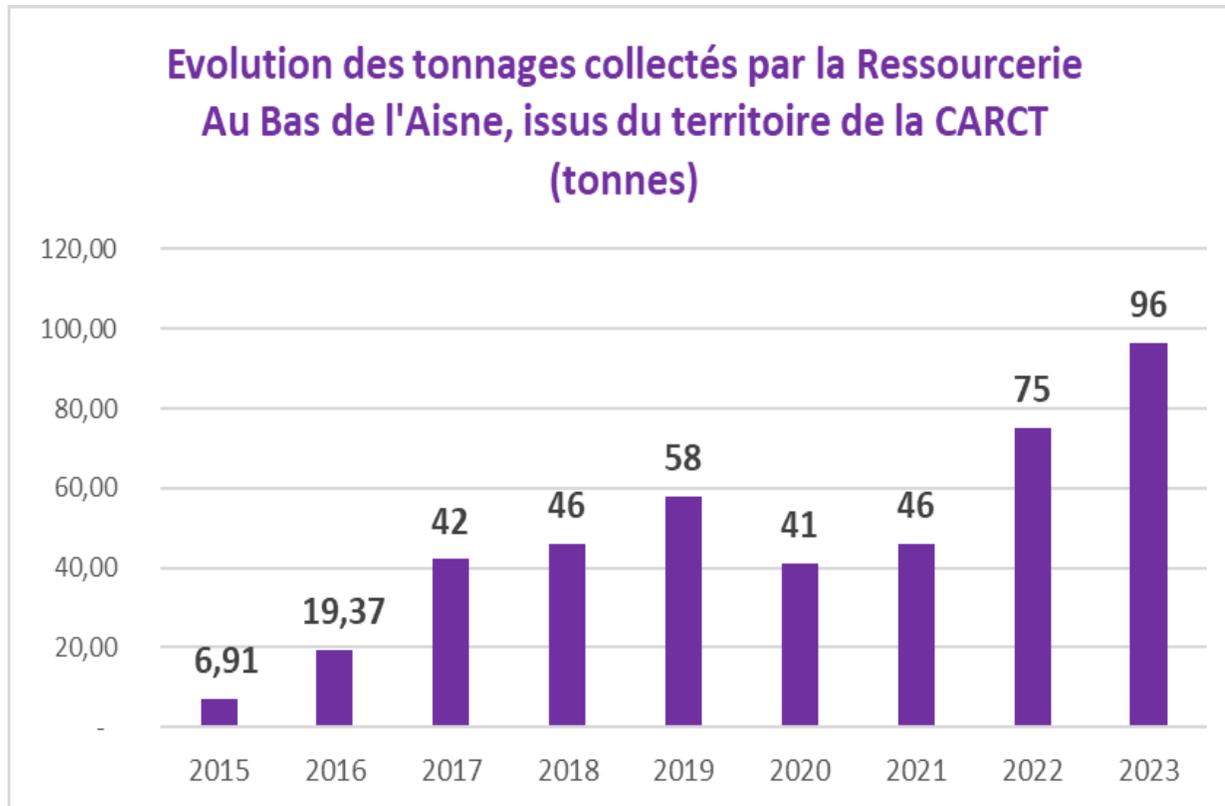


Ces papiers sont directement apportés par les parents d'élève à Greenfield pour recyclage.

Ces quantités de déchets ne sont pas intégrées aux déchets ménagers et assimilés puisque non pris en charge par la collectivité.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.6. La production des autres déchets : les déchets collectés pour le réemploi



La Ressourcerie Au Bas de l'Aisne possède 2 boutiques (Brasles et Place de l'horloge à Blanchard), au sein desquelles elle met en vente les objets et meubles réutilisables collectés en apport volontaire ou à domicile. Depuis mars 2020, la Ressourcerie a installé un conteneur pour la récupération d'objets à la déchèterie de Château-Thierry.

En 2023, 96 tonnes de déchets, dont 3,6 tonnes issues du conteneur placé à la déchèterie, ont été collectées par la Ressourcerie et ont ainsi évité un traitement, autant de déchets qui ne sont pas comptabilisés dans les DMA.

D'autres structures récupèrent des objets dans les déchèteries, sous convention. Aucune donnée quantitative n'est disponible.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.6. La production des autres déchets : les déchets collectés pour le réemploi

Structures bénéficiant d'une convention de récupération d'objets dans les déchèteries :

- Le collège de Fère en Tardenois, à destination des ateliers et cours de technologie.
- Les communes de Priez et Neuilly-Saint-Front
- Le FAB LAB de Château-Thierry
- La Maisonnée de Gloria à Etampes-sur-Marne
- L'association Le Bois de Deux Mains – SÈVE à Soissons
- Le centre culturel Camille Claudel
- École maternelle de Neuilly-Saint-Front

Aucune donnée quantitative n'est disponible.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.6. La production des autres déchets : les textiles



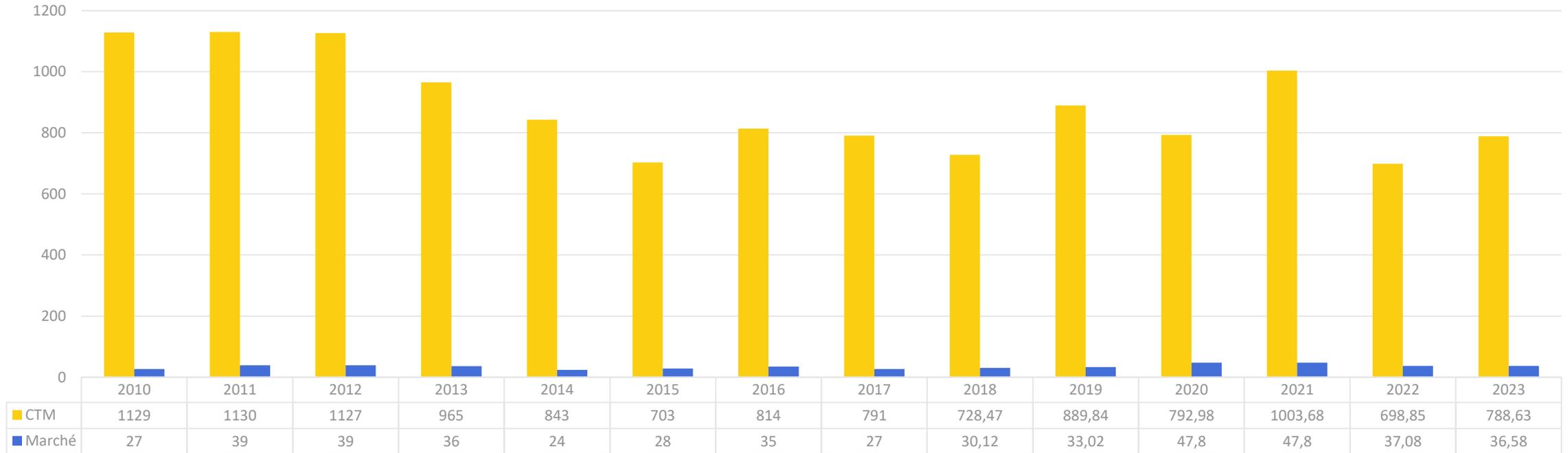
Les locaux du Relais à Ploisy ont été incendiés en septembre 2022, ils sont désormais installés à Crouy en attente de la reconstruction.

Rappelons qu'en moyenne, 71% de ces textiles sont directement réemployés : 6% au travers des boutiques du Relais, 55% revendus à l'export et 10% sont redécoupés pour devenir chiffons. Selon le même raisonnement que précédemment, cette part des textiles n'est pas intégrée aux DMA.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.6. La production des autres déchets – les déchets du marché hebdomadaire et du centre technique municipal de Château-Thierry

Production de déchets
CTM + Marché de Chateau Thierry (en tonne)

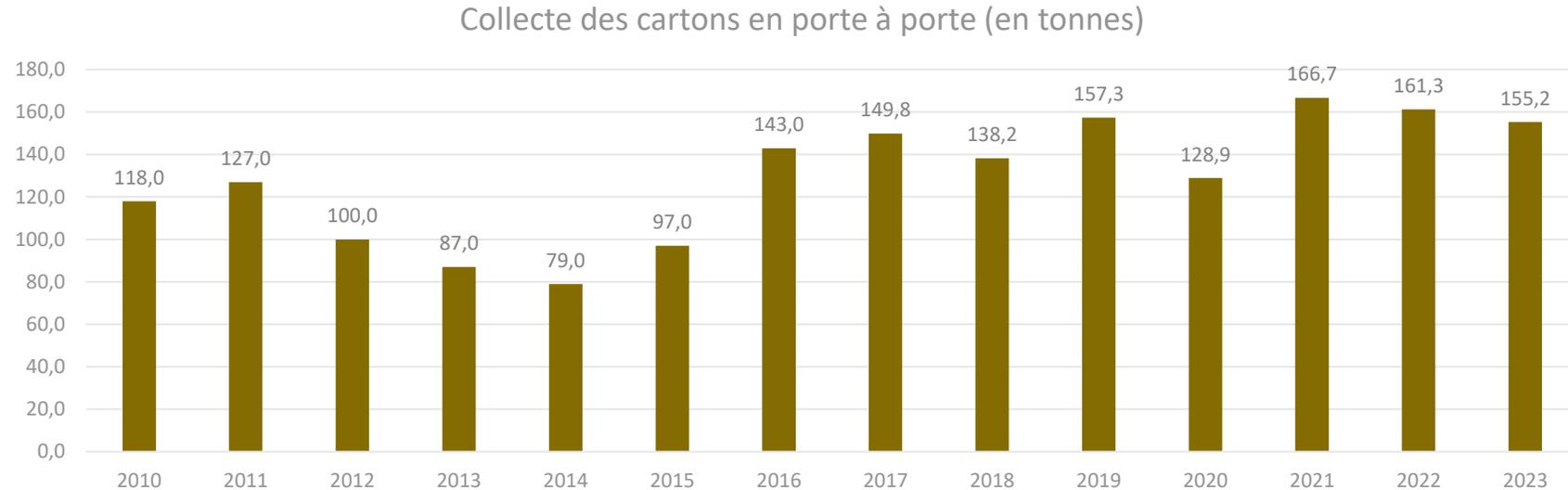


La baisse des tonnages constatée entre 2012 et 2015 n’a pas perdurée, même si les tonnages collectés aujourd’hui sur le CTM sont moins importants que lors des premières années de mise en place.

Un travail d’accompagnement doit permettre de retrouver une dynamique d’évolution en faveur de la réduction des déchets.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.6. La production des autres déchets – les cartons des commerçants collectés en porte à porte



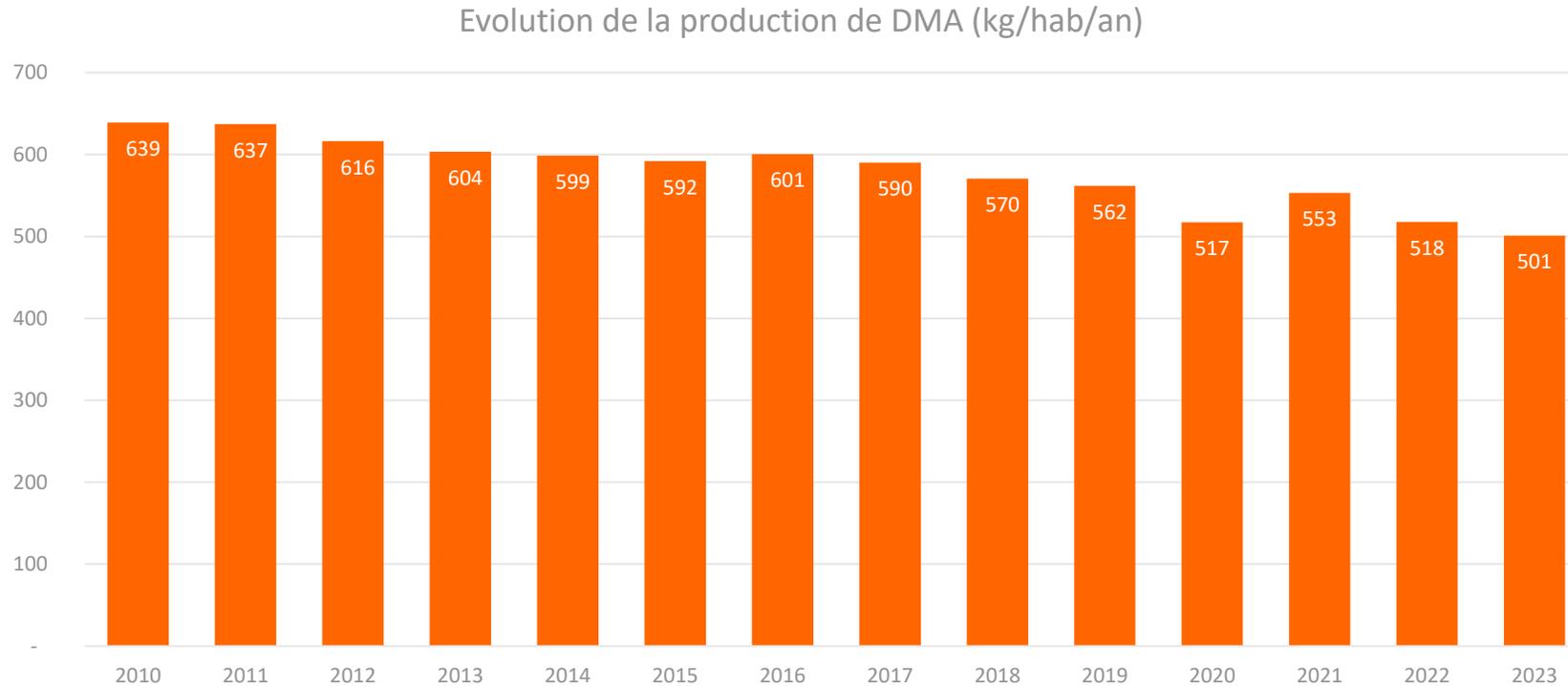
Depuis 2002, les commerçants de Château-Thierry, Coincy, Bézu-Saint-Germain, Brasles, Essômes-sur-Marne, Etampes-sur-Marne et Nogentel bénéficient d'une collecte des cartons de suremballage volumineux.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la collecte des cartons pour les professionnels est un service facturé, en plus de l'Abonnement Déchets Service.

Nous n'avons pas suivi sur le nombre de commerçants ayant ce service avant sa facturation. Actuellement, une centaine de commerçants et établissements en bénéficient.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.7. La production des déchets ménagers et assimilés (DMA)



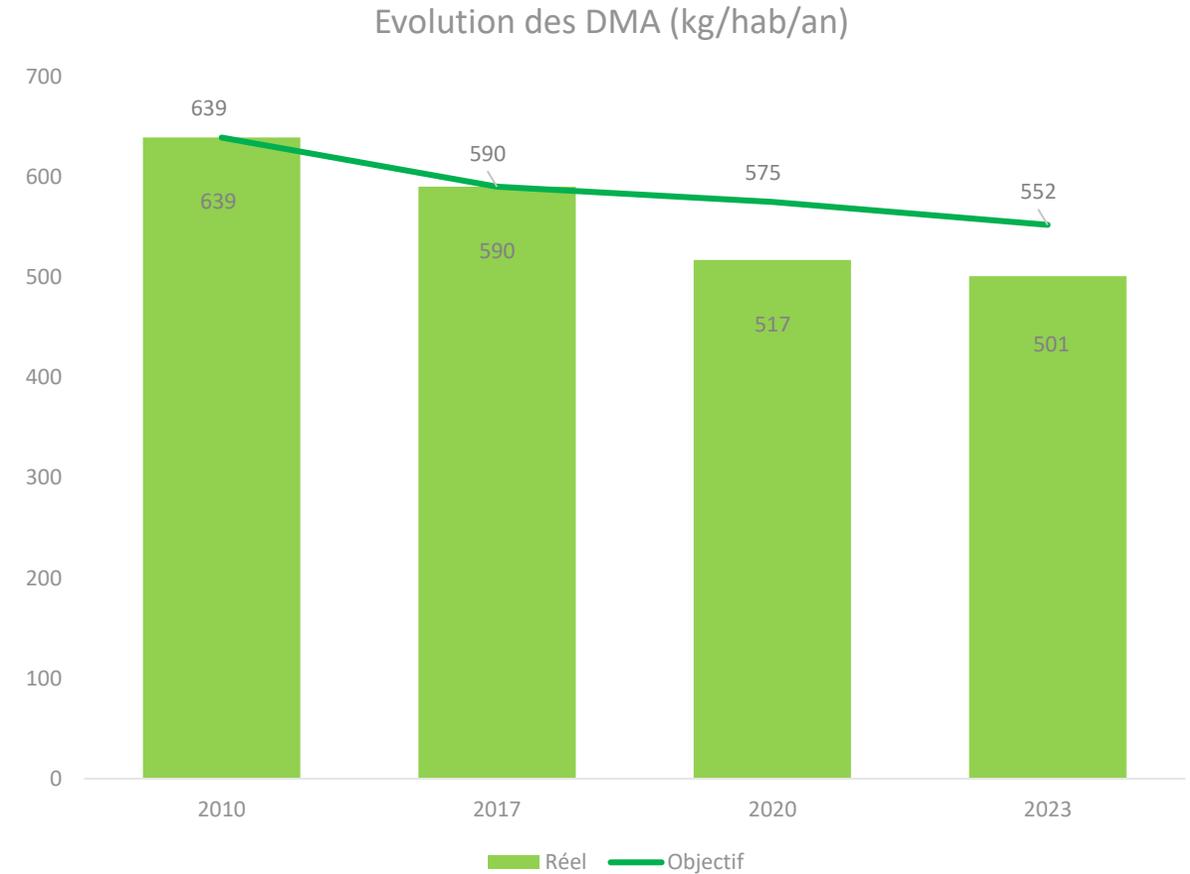
Hormis l'année 2020 qui était particulière à cause de la crise sanitaire, la production des DMA est en constante diminution (19% depuis 2010).

Ce bilan est très positif puisque la loi fixe un objectif de réduction de 15% les DMA entre 2010 et 2030.

2.2. ET LES OBJECTIFS ALORS ?

L'objectif national de réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020 est atteint puisqu'on constate une réduction de 19% des DMA sur cette période.

L'objectif du PLPDMA de diminution de 6,5% des tonnages par habitant de DMA entre 2017 et 2023 a, lui aussi, été largement atteint puisque l'on constate une diminution de 15 % sur cette même période.



SUR LE PLAN QUANTITATIF,
LE PROGRAMME DE PRÉVENTION EST UNE RÉUSSITE.



PARTIE 3 :

LES ACTIONS RÉALISÉES

AXE 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

AXE 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

AXE 3 : Utiliser les instruments financiers pour favoriser la prévention des déchets

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

AXE 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

AXE 6 : Promouvoir une consommation responsable et augmenter la durée de vie des produits

AXE 7 : Réduire les déchets des entreprises, les déchets du BTP et les déchets des établissements publics

SEULES LES ACTIONS REALISEES SONT PRESENTEES CI-APRES

AXE 1 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'AGGLO SE DOIT D'ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE DÉCHETS. C'EST POURQUOI ELLE A CONSACRÉ UN AXE DE SON PROGRAMME D'ACTION À L'ÉCO-EXEMPLARITÉ. CET AXE SE DÉCLINE EN 3 PARTIES : RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DÉCHETS AUPRÈS DES ADMINISTRATIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, SENSIBILISATION DE CES ACTEURS ET DIFFUSION ET IMPLANTATION DES OUTILS ET BONNES PRATIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

Action 1.1 : Etablir un diagnostic des déchets des administrations et des établissements publics

> non réalisée

Action 1.2 : Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets

Action 1.3 : Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein de la collectivité et des administrations publiques

ACTION 1.2 : SENSIBILISER LES ACTEURS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Les actions de sensibilisation suivantes ont été menées courant 2023 :

Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

- des nouveaux agents de l'Aiguillage
- des agents du service propreté de la ville de Château Thierry

Sensibilisation aux protections menstruelles lavables

À destination des professionnels de la PMI

Visites pour les nouveaux agents du service déchet

- Eco Centre de la Tuilerie à Grisolles
- Centre de tri d'Urvillers

ACTION 1.3 : DIFFUSER ET IMPLANTER LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Compostage des biodéchets produits sur les sites administratifs

Des composteurs sont disponibles sur les sites de l'Agglo : l'Aiguillage, le Centre Culturel Camille Claudel, l'Hôtel Dieu et la régie d'assainissement.

Collecte des papiers

La collecte séparée des papiers de bureaux a été poursuivie en 2023 sur les principaux sites de l'Agglo. Les papiers sont collectés et triés par l'ESAT de Chierry puis transportés à l'usine Greenfield de Château-Thierry.

Collecte des fournitures de bureau

La collecte de fournitures d'écriture se poursuit à l'Aiguillage et dans les Maisons de l'Agglo.

ACTION 1.3 : DIFFUSER ET IMPLANTER LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Utilisation de couches maillots de bain lavables dans une structure d'accueil de la petite enfance de l'Agglo

La crèche Maison des Touts Petits a testé les couches maillots de bain lavables durant les jeux d'eau pendant l'été 2023.

L'équipe est conquise par le principe, il faudra par la suite commander différentes tailles afin d'être le plus adapté à toutes les morphologies.



ACTION 1.3 : DIFFUSER ET IMPLANTER LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Valorisation des déchets verts dans les cimetières

En 2023, 5 nouvelles communes ont été accompagnées pour la mise en place d'un point tri dans les cimetières.

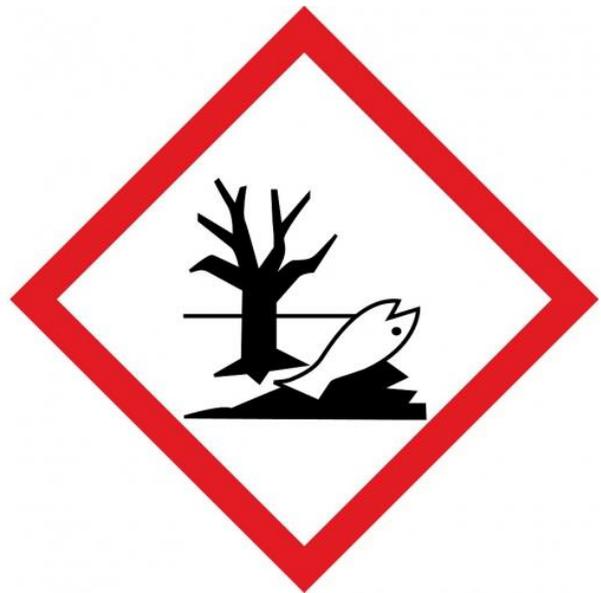
8 communes ont bénéficié de la mise à disposition d'une communication en panneaux rigides.



ACTION 1.3 : DIFFUSER ET IMPLANTER LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Utiliser des produits d'entretien éco labellisés

Les produits les plus courants sont désormais éco labellisés ou sans pictogramme dangereux pour les établissements de l'Agglo et de la ville de Château-Thierry.



ACTION 1.3 : DIFFUSER ET IMPLANTER LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Changement des imprimantes

De nouvelles imprimantes ont été installées à l'Agglo (Aiguillage, régie d'assainissement, 2 maisons de l'Agglo, centre culturel, crèches).

Elles permettent de modifier les choix d'impression (annulation, recto/verso par exemple) et également de suivre en temps réel les coûts d'impression et le bilan environnemental de chaque travail envoyé.

Impact environnemental					
Votre impact sur l'environnement:					
Indicateurs		Sauvés		Consommés	
Eau		3,8 l			0,0 l
Énergie		0,0 kWh			0,0 kWh
Papier		0,0 ramette			0,0 ramette
Dioxyde de carbone		0,0 kg.CO ₂			0,0 kg.CO ₂

AXE 2 : SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'ENJEU EST ICI D'INFORMER ET DE SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE D'ACTEURS À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS. CELA PASSE PAR DES ACTIONS DE COMMUNICATION, DES OPÉRATIONS FOYERS-TÉMOINS, L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS À THÈME ET LA SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION QUALITATIVE.

Action 2.1 : Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets

Action 2.2 : Mettre en œuvre des opérations témoins en mettant l'accent sur la diffusion et le suivi

Action 2.3 : Organiser des évènements sur la prévention des déchets

Action 2.4 : Sensibiliser à la prévention qualitative

ACTION 2.1 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE COMMUNICATION EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Articles dans le Journal de l'Agglo

- Janvier : broyage, commune zéro corbeille
- Avril : Conseils sur les déchets recyclables et le bac jaune
- Juillet : Ophrys abeilles, Questions/réponses sur l'abonnement déchets service
- Novembre : Fête des légumes anciens (FDLA), nouvelles filières en déchèterie



Plus d'objets collectés dans nos déchèteries



Jouets



Outils de jardin



Outils de peinture

Les jouets, les outils de peintre et outillage de jardin que vous déposerez en déchèterie seront désormais valorisés et collectés dans les quatre déchèteries de l'agglomération.



TÉMOIGNAGE
J'ai pu acheter un broyeur il y a quelques années grâce aux aides de l'agglo. Je broie mes végétaux chez moi et j'utilise le broyat pour mon jardin, en paillage pour limiter le développement des herbes indésirables et conserver la fraîcheur de la terre. Cela réduit le volume de mes déchets et limite mes déplacements à la déchèterie. » Karel, habitant de Brasles.

À propos : 2023 marque la mise en place de l'abonnement déchets service, depuis le 1^{er} janvier. Ce nouveau mode de tarification repose sur un système plus juste qui tient compte de la production de déchets et incite à leur réduction. Plus d'infos sur www.carct.fr > l'abonnement déchets service.



Une fête qui ne prend pas une ride
A Rocourt-Saint-Martin, la 11^e édition de la fête des légumes anciens dans la ferme de la Genevoysse a rencontré un vif succès. Le marché bio et artisanal accueille chaque année un nombre florissant d'exposants. Les services de l'agglo étaient présents parmi les maraîchers, producteurs, artisans et créateurs pour faire découvrir une recette anti-gaspi. Des chèques cadeaux achetazatchato étaient à gagner à qui voulait bien s'essayer à deviner les deux ingrédients mystère !

... on apprend aussi à respecter...
... des agents communaux (en gardant son papier dans sa poche). »



LA BONNE IDÉE

Zéro corbeille à Étampes-sur-Marne

Cela peut paraître incongru de retirer des poubelles de rues pour réduire les déchets. Et pourtant, cela fonctionne ! Retour d'expérience sur la commune d'Étampes-sur-Marne qui s'est lancée dans un défi apparemment risqué...

Voilà un an que le projet a été mis en place par la municipalité accompagnée par le service de prévention des déchets de l'agglo : retirer les poubelles de rue pour limiter la quantité de déchets à gérer. Tout est parti d'un constat de départ : malgré les poubelles installées en ville, un passage des services techniques était toujours nécessaire - deux fois par semaine - pour ramasser les déchets par terre !

Jean-Luc Magnier, maire de la commune, présente donc cette action adoptée par le conseil municipal et propose de faire un essai avec cette supposition que, si l'on est capable d'apporter son déchet jusque dans la rue, l'on peut très bien le rapporter chez soi et le mettre dans la bonne poubelle. Fabrice Lévêque, responsable du service technique, était plutôt sceptique quant à la mise en place de ce projet :

« JE PENSAIS QU'ON ALLAIT RETROUVER DES PAPIERS PARTOUT MAIS, AU FINAL, LES RÉSULTATS NE SONT PAS NÉGATIFS DU TOUT. ON NE RETROUVE PAS PLUS DE DÉCHETS AU SOL QU'AUPARAVANT ».

Au total, 12 corbeilles de rue ont été retirées. En parallèle, 7 poubelles dites « canines » ont été conservées pour des raisons d'hygiène publique. Cette action permet implicitement de sensibiliser les habitants dans des bonnes pratiques vis-à-vis des déchets et ne devient plus le problème des agents communaux au tri qui...



ACTION 2.1 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE COMMUNICATION EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Web

Le service a poursuivi sa communication sur les réseaux sociaux.

20 post Facebook sur les déchets en 2023.

4 500 personnes sont abonnées à la page Facebook de l'Agglo et 1 240 à la page Instagram.



ACTION 2.1 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE COMMUNICATION EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Articles dans la presse locale (L'Union, Autant en emporte la Marne, Axomois)

- Janvier : gestion différenciée
- Juin : fauche tardive
- Juin et juillet : défi zéro gaspi des collèges



LA VIE DE CHÂTEAU

Le saviez-vous ? Une orchidée exceptionnelle pousse à Ville-neuve-sur-Fère. Dans le jardin de la maison de Camille et Paul Claudel, on en prend un soin tout particulier et la « fauche tardive » est pratiquée par endroits pour ne pas risquer de la détruire, et aussi pour la biodiversité. Un petit panneau permet aux amateurs de botanique de prendre connaissance de son petit nom. Quant aux autres, ceux qui tardent à tondre, ils peuvent toujours dire qu'ils se préoccupent de la faune et la flore.

LA RÉDACTION

À Château-Thierry, 4, rue du Général-de-Gaulle
 Tél. 03 23 84 11 83
 Mail : chateau@lunion.fr
 Journalistes : Laurence Picano, Michel Mainnevet, Pascal Froidefond.
 Publicité : Natalina Fuoco (06 10 56 38 61)
 Abonnements : 03 66 89 04 04



ACTION 2.2 : METTRE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS TEMOINS EN METTANT L'ACCENT SUR LA DIFFUSION ET LE SUIVI

Défi Lombricompostage dans les écoles

4 écoles ont participé au défi, en installant dans leur salle de classe un lombricomposteur.

Les animateurs du service sont intervenus dans chaque classe pour expliquer le fonctionnement et les règles à respecter. Un suivi régulier est fait avec les professeur.e.s.



Les 4 règles d'or du lombricompostage



ACTION 2.3 : ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Il s'agit d'organiser des rencontres sur différents thèmes de la prévention des déchets, en utilisant les outils adaptés au public ciblé.

Sensibilisation des scolaires

Les animateur.trice.s de la prévention et du tri des déchets sont intervenu.e.s dans les **établissements scolaires**

181 interventions	Dont 150 animations sur la prévention	3 606 élèves sensibilisés au tri et/ou à la réduction des déchets
--------------------------	--	--

Thématiques d'interventions sur la réduction des déchets :

- Compostage
- Produits ménagers
- Gaspillage alimentaire
- Art de la récup
- Zéro déchet

ACTION 2.3 : ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Sensibilisation extra-scolaire et stand d'information 2023

Les animateur.trice.s de l'Agglo ont organisé et participé à différents types d'évènements :

- Distributions de compost
- Château Plage et fêtes citoyennes avec la ville de Château-Thierry
- Fête des légumes anciens (FDLA)
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
- Ateliers de sensibilisation pour des associations, communes, structures de l'Agglo et entreprises

Nombre de personnes sensibilisées : 1 814

ACTION 2.3 : ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Animations de l'été

Le service déchets a participé aux activités organisées pendant l'été par l'Agglo et la ville de Château-Thierry : fête du vélo, château plage, fêtes citoyennes, nos quartiers d'été ...



ACTION 2.3 : ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

« Semaine Européenne de Réduction des Déchets »

4 stands sur le zéro déchet dans les hypermarchés

182 personnes sensibilisées



1 après-midi au centre culturel Camille Claudel de Fère en Tardenois : exposition, atelier art de la récup, furoshiki (emballages cadeaux en tissus) et jeux sur le thème des déchets.

Une vingtaine de personnes sensibilisées



ACTION 2.3 : ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Fête des légumes anciens

Chaque année depuis sa création, l'Agglo est partenaire de la Fête des Légumes Anciens qui se déroule à la ferme de la Genevroye à Rocourt Saint-Martin.

Le service déchets s'est associé au Projet Alimentaire de Territoire pour proposer une recette « zéro gaspi » de gaufres au pain et sensibiliser 130 personnes.



ACTION 2.4 : SENSIBILISER À LA PRÉVENTION QUALITATIVE

Pour rappel, la prévention qualitative des déchets concerne la réduction de la dangerosité du déchet. Les actions suivantes ont permis d'aborder cette question.

Collecte de piles

Comme tous les ans, le concours de collecte de piles s'est effectué au collège Anne de Montmorency à Fère en Tardenois afin de sensibiliser les élèves à la dangerosité des piles dans la nature ou à l'enfouissement.

La classe vainqueur s'est vu offrir une visite de la déchèterie de Villers sur Fère.

ICI Déposez **TOUTES VOS PILES ET BATTERIES USAGÉES**

Pensez à retirer les piles et batteries de vos appareils électriques hors d'usage !

NE SONT PAS REPRIS

- Les piles Li-ion (Apple, Samsung, etc.)
- Les piles d'équipement maritime et d'aéronautique (plus de 30V)
- Les piles de voiture
- Autres déchets

BATTERIE CASSÉE ?
Glissez-la dans un sachet transparent avant de la déposer dans le conteneur.

www.jerecyclemespiles.com

Corepile est un éco-organisme sans but lucratif sous agrément d'Etat qui assure la collecte et le recyclage des piles et batteries usagées.

Corepile

ACTION 2.4 : SENSIBILISER À LA PRÉVENTION QUALITATIVE

Ateliers produits ménagers maison

Les animateur.trice.s ont poursuivis les ateliers de fabrication de produits ménagers non dangereux.

Ce sont 23 ateliers qui ont été animés en milieu scolaire, à château plage, en maison de repos, à la ressourcerie.



Recette de lessive

Préparation : Râpez 40 grammes de savon de Marseille en fines lamelles dans un litre d'eau bien chaude. Mélangez bien le tout et laissez reposer durant une heure. Puis allongez à nouveau d'un litre d'eau le lendemain, mais on peut aussi le faire de suite. Ajoutez 10 grammes de bicarbonate (ou de cristaux de soude pour une efficacité accrue) dans un litre d'eau froide avant de secouer. Ajoutez ensuite une dizaine de gouttes d'huiles essentielles de votre choix. Le dosage l'équivalent d'une lessive non concentrée.

AXE 3 : UTILISER LES INSTRUMENTS FINANCIERS POUR FAVORISER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LES INSTRUMENTS FINANCIERS SONT PARTICULIÈREMENT INCITATIFS EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS. C'EST POURQUOI L'AGGLO A CHOISI DE METTRE EN PLACE UNE TARIFICATION INCITATIVE ET S'ATTACHE À PROPOSER AUX USAGERS DES AIDES RELATIVES À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS.

Action 3.1 : Mettre progressivement en place la tarification incitative

Action 3.2 : Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets

ACTION 3.1 : METTRE PROGRESSIVEMENT EN PLACE LA TARIFICATION INCITATIVE

Le nouveau mode de financement, appelé « Abonnement Déchets Service » est mis en place sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2023. Ce sont donc 49 391 factures qui ont été émises par le service déchets.

Les tarifs appliqués sont les suivants, communiqués au travers d'un guide diffusé à tous en début d'année :

	Nombre de levées ou de dépôts inclus dans l'abonnement au service	Abonnement au service	Tarif de la levée supplémentaire
Apport volontaire ou sacs prépayés	104 dépôts ou sacs	197 €	1 €
Bac ordures ménagères 120 litres	26 levées	231 €	2,50 €
Bac ordures ménagères 180 litres	26 levées	299 €	3,70 €
Bac ordures ménagères 240 litres	26 levées	369 €	5 €
Bac ordures ménagères 360 litres	26 levées	507 €	7,50 €
Bac ordures ménagères 660 litres	26 levées	859 €	14 €
Bac ordures ménagères 770 litres	26 levées	977 €	16 €

Pour l'année 2023, seule la partie forfaitaire est facturée puisque les levées ou dépôts supplémentaires éventuels seront facturés une fois l'année terminée.

Pour une incitation encore plus forte à la réduction des déchets, les élus ont choisi d'octroyer un bonus de 15€ aux usagers les plus vertueux, soit à ceux qui font moins de 13 levées ou 53 dépôts dans l'année.

La mise en place de cette facturation a généré de nombreuses questions de la part des usagers, soit 8 923 appels, 4 905 mails et 799 visites.

ACTION 3.2 : DONNER UNE VISIBILITÉ AUX SOUTIENS FINANCIERS D' ACTIONS FAVORISANT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Aide à l'achat d'un broyeur

En 2023, l'Agglo a maintenu son aide à l'achat d'un broyeur dans les mêmes conditions que précédemment : remboursement sur dossier de 20% du montant d'achat TTC, dans la limite de 50€ par foyer. En achat groupé (3 foyers minimum) : remboursement de 50% du montant d'achat TTC, dans la limite de 150 €.

En 2023, **6 foyers ont bénéficié de cette aide.**

Coût 2023 :
269,80 € TTC

Vous en avez assez
des allers-retours
à la **déchèterie** ?



L'Agglo vous aide à l'achat d'un broyeur à végétaux :

**20% d'aide
à l'achat ***



*Aide limitée à 50€ par foyer résidant sur le territoire



Conditions et dossier de demande disponibles :

Sur notre site web : www.carct.fr
Par courriel : service-dechets@carct.fr
Par téléphone : 03 23 85 34 97

ACTION 3.2 : DONNER UNE VISIBILITÉ AUX SOUTIENS FINANCIERS D' ACTIONS FAVORISANT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Coût 2023 :
566,97 € TTC
(aides)

Aide à l'acquisition d'un composteur

En 2023, l'Agglo a maintenu son aide à l'achat de composteurs : subvention à hauteur de 50% de la valeur d'achat TTC, plafonnée à 30€ par composteur. Aide limitée à 2 composteurs par foyer.

En 2023, **20 foyers ont bénéficié de l'aide à l'achat.**

L'Agglo continue de mettre à disposition des composteurs à prix réduit : 30 € pour le modèle 400L et 40 € pour le modèle 600L.

En 2023, **315 foyers ont bénéficié de la mise à disposition d'un composteur à prix réduit** par l'Agglo.

Considérant que le compostage permet de réduire de 47 kg par habitant par an la quantité de déchets, on estime que la mise à disposition de ces composteurs a permis d'éviter la production de près de 36 tonnes de déchets.

ACTION 3.2 : DONNER UNE VISIBILITÉ AUX SOUTIENS FINANCIERS D' ACTIONS FAVORISANT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Aide à l'achat d'un lombricomposteur

Depuis 2021, l'Agglo propose une aide à l'achat de lombricomposteurs : remboursement sur dossier de 50% du montant d'achat TTC, dans la limite de 50€ par foyer.

Le lombricomposteur est plutôt destiné aux foyers ne possédant pas ou peu de jardin. Il peut être mis en intérieur, sur un balcon, dans une véranda ou un garage.

En 2023, **3 foyers ont bénéficié de l'aide à l'achat.**

Coût 2023 :
124,75 € TTC



ACTION 3.2 : DONNER UNE VISIBILITÉ AUX SOUTIENS FINANCIERS D' ACTIONS FAVORISANT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Aide à l'achat des couches lavables

L'Agglo propose aux jeunes parents du territoire une aide à l'achat de couches lavables, avec une prise en charge de 50% du montant TTC d'achat, dans la limite de 100€ par enfant. Depuis le 1^{er} janvier 2021, cette aide est étendue aux professionnels de la petite enfance.

En 2023, 5 foyers et 1 micro-crèche ont bénéficié de cette aide.

Utiliser les couches lavables permet de réduire jusqu'à 400kg par enfant par an de déchets.



Coût 2023 :
621,48 € TTC

ACTION 3.2 : DONNER UNE VISIBILITÉ AUX SOUTIENS FINANCIERS D'ACTION FAVORISANT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Aide à l'achat de protections lavables adultes

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Agglo propose une aide à l'acquisition de protections adultes (couches et absorbants lavables adultes neufs ou d'occasion, coupes et culottes menstruelles, serviettes hygiéniques et protège-dessous lavables) avec une prise en charge de 50% du montant TTC d'achat, dans la limite de 100€ par adulte.

En 2023, 16 personnes ont bénéficié de cette aide



Coût 2023 :
360,31 € TTC

AXE 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

COMPTE TENU DE L'IMPORTANT QUANTITÉ DE DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ONT UN RÔLE À JOUER EN TERMES DE SENSIBILISATION, ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS ET EXEMPLARITÉ.

Action 4.1 : Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 4.2 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective scolaire

Action 4.3 : Favoriser la mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire > non réalisée

Action 4.4 : Développer l'usage du sac à emporter ou « gourmet bag »

ACTION 4.1 : SENSIBILISER LES ACTEURS À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

À différentes occasions, l'Agglo a proposé des ateliers sur la fabrication de smoothies à partir de fruits trop mûrs, des recettes « anti-gaspi » ainsi que des animations à destination des scolaires.



ACTION 4.2 : RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE SCOLAIRE

Défi collège

En 2023, un défi zéro gaspi, à l'initiative du département de l'Aisne et en collaboration avec le PAT (projet alimentaire territorial), a été organisé dans 5 collèges du territoire.

Le but du défi : un menu unique pour tous les collèges et avoir le moins de reste plateau par convive.

Cela a permis de sensibiliser 2 418 collégiens autour du gaspillage alimentaire.



ACTION 4.4 : DÉVELOPPER L'USAGE DU SAC À EMPORTER OU « GOURMET BAG »

La loi EGalim

« La loi EGalim du 30 octobre 2018 introduit l'obligation, à partir du 1^{er} juillet 2021, pour les opérateurs de la restauration commerciale de proposer le « gourmet bag » (doggy bag à la Française), et prévoit des dispositions supplémentaires par décret et ordonnance. »

AXE 5 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

LA RÉDUCTION DES BIODÉCHETS ET DÉCHETS VERTS EST LE RÉSULTAT D'UN TRAVAIL MENÉ EN AMONT - LIMITER LA PRODUCTION, ET EN AVAL - GÉRER LES DÉCHETS AU PLUS PRÈS DU LIEU DE PRODUCTION AFIN D'ÉVITER QU'ILS SOIENT COLLECTÉS, TRANSPORTÉS ET TRAITÉS.

LE RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ EST DE SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DE FAÇON À CE QU'ILS MODIFIENT LEURS PRATIQUES, D'ACCOMPAGNER LEURS CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS ET, BIEN ENTENDU, D'ÊTRE EXEMPLAIRE.

Action 5.1 : Promouvoir le jardinage au naturel

Action 5.2 : Développer la gestion différenciée des espaces verts

Action 5.3 : Favoriser la gestion domestique des biodéchets et des déchets verts des ménages

Action 5.4 : Développer le compostage partagé et le compostage en établissement

Action 5.5 : Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique

ACTION 5.1 : PROMOUVOIR LE JARDINAGE AU NATUREL

Ateliers «Apprenons à protéger notre eau»

Organisés par l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, avec :

- 1 visite d'usine de production d'eau potable
- 7 ateliers sur le jardinage
- 1 atelier sur la fabrication de produits ménagers et d'hygiène
- 2 découvertes du petit cycle de l'eau



Ateliers 2023 : " Apprenons à protéger notre eau "

Coordonnées et inscription à retourner à l'USESA

NOM : _____ PRENOM : _____
EMAIL : _____ Tél : _____
ADRESSE : _____

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

Ateliers gratuits sur inscription

Choix des ateliers - cochez la/les case(s) souhaitée(s) :

ATELIERS JARDINAGE :

- Son jardin/potager en permaculture - partie 1**
Samedi 4 février 2023 à 9h
Ethique, principes, design et mise en place chez soi
RDV à l'USESA à Château-Thierry
- Son jardin/potager en permaculture - partie 2**
Samedi 4 mars 2023 à 9h
Ethique, principes, design et mise en place chez soi
RDV à l'USESA à Château-Thierry
- La culture sur buttes ***
Samedi 1er avril 2023 à 9h
tout savoir sur la culture sur buttes, les lasagnes, le Keyhole garden
RDV à définir
- Prendre soin du sol**
Samedi 13 mai 2023 à 9h
comprendre le fonctionnement du sol pour créer un sol vivant
RDV à l'USESA à Château-Thierry
- Récolter et conserver ses graines**
Samedi 10 juin 2023 à 9h
Utiliser ses propres graines pour obtenir des plantes peu gourmandes en eau et adaptées au climat, au sol
RDV à l'USESA à Château-Thierry
- Favoriser la biodiversité au jardin ***
Samedi 30 septembre 2023 à 9h
découvrir et accueillir la biodiversité : animaux, plantes sauvages et associer les plantes et légumes
RDV à définir
- Le paillage et la gestion de l'eau ***
Samedi 14 octobre 2023 à 9h
Tout savoir sur le paillage (pourquoi, comment, quand, avec quoi...) ses atouts et ses limites
RDV à définir

ATELIERS DECOUVERTE :

- NOUVEAUTE - parcours petit cycle de l'eau en famille**
 mercredi 21 juin 2023
 mercredi 27 septembre 2023
à partir de 14h30
après-midi ludique et récréatif pour découvrir le petit cycle de l'eau
RDV à l'USESA à Château-Thierry
- Fabriquer ses produits ménagers**
Samedi 1er juillet 2023 à 9h
Découvrir et fabriquer des produits écologiques
RDV à l'USESA à Château-Thierry
- Visite de sites**
Samedi 16 septembre 2023 à 9h
Présentation des actions de préservation de la ressource en eau : captage, usine de traitement et réservoir
RDV à Montlevon, *lieu à définir*

Les ateliers se dérouleront de 9h à 12h - sauf ceux du 21/06/23 et 27/09/23

***pour ces ateliers prévoir une tenue adaptée à l'extérieur : bottes, vêtements de pluie, ...**

Pour plus d'information :
Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
4bis, avenue Gustave Eiffel à Château-Thierry
03 23 71 02 80 - contact.eau@usesa.fr

ACTION 5.2 : DÉVELOPPER LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

Sur les sites de l'Agglo

En 2023, les agents du service technique de l'Agglo ont poursuivi leur travail sur les tontes différenciées. Ceci a permis de découvrir des orchidées Ophrys abeille sur le site de l'Aiguillage.



Musée Camille Claudel

ACTION 5.3 : FAVORISER LA GESTION DOMESTIQUE DES BIODÉCHETS ET DES DÉCHETS VERTS DES MÉNAGES

L' Agglo a mis en place deux systèmes d'aide pour inciter les usagers à s'équiper d'un composteur ou d'un broyeur. **26 foyers ont pu bénéficier de ces aides en 2023.**



ACTION 5.4 : DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE PARTAGÉ ET LE COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

En 2023, l'Agglo a poursuivi le suivi du compostage collectif en pied d'immeuble.

Il n'y a pas eu d'installation de nouveaux sites de compostage mais 3 projets pour 2024.

TOTAL : 18 points de compostage collectif



ACTION 5.5 : FORMER LES ACTEURS DE LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET LEUR FOURNIR UN APPUI METHODOLOGIQUE

Accompagnement de l'équipe de cantine scolaire d'Essômes-sur-Marne à l'utilisation de son composteur rotatif afin de réduire sa production de biodéchets.



AXE 6 : PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ET AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

PAR CONSOMMATION RESPONSABLE, ON ENTEND UN MODE DE CONSOMMATION DURABLE VISANT À SATISFAIRE LES BESOINS DES CITOYENS PAR DES BIENS ET SERVICES PLUS ÉCONOMES EN RESSOURCES, MOINS POLLUANTS ET CONTRIBUANT AU PROGRÈS SOCIAL, ET PAR LE BIAIS D'AUTRES FORMES DE DISPOSITIFS ÉCONOMIQUES TELLES QUE LA LOCATION, LE PARTAGE, LE MARCHÉ DE L'OCCASION, ...

Action 6.1 : Soutenir le développement du réemploi, de la réutilisation et de la réparation

Action 6.2 : Limiter l'utilisation de produits à usage unique

Action 6.3 : Renforcer le dispositif STOP PUB

ACTION 6.1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI, DE LA RÉUTILISATION ET DE LA RÉPARATION

Au Bas de l'Aisne

La Ressourcerie **Au Bas de l'Aisne** est l'acteur phare du réemploi, présent et actif sur le territoire.

Les objets sont collectés à la boutique, à domicile, lors de débarras solidaires ou via le conteneur de la déchèterie de Château-Thierry.

En 2023, **96 tonnes de déchets** issus du Sud de l'Aisne ont été prises en charge par l'association.

Le conteneur de la déchèterie a permis de récupérer 3,6 tonnes d'objets qui ont été revalorisés.



Ressourcerie
Au bas de l'Aisne



ACTION 6.1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI, DE LA RÉUTILISATION ET DE LA RÉPARATION



Le Relais

De par son implantation sur le territoire et la proximité de son centre de tri des textiles, Le Relais est aussi un acteur clé du réemploi sur territoire.

L'Agglo diffuse régulièrement des informations relatives au tri des textiles, incite les communes à mettre en place des bornes de collecte sur leur territoire et organise des visites du centre de tri pour sensibiliser les scolaires et autres acteurs.

En 2022, les locaux du Relais ont été détruits par un incendie. Ils ont été réaménagés temporairement à Crouy afin de continuer l'activité jusqu'à la reconstruction prévue en 2025.

LE RELAIS

ACTION 6.1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI, DE LA RÉUTILISATION ET DE LA RÉPARATION

Conventions relatives à la récupération en déchèterie

Avec l'objectif de limiter le nombre de déchets enfouis, l'Agglo propose aux structures intéressées d'accéder à certains types de déchets en déchèterie dans le cadre de projets pédagogique ou artistique.

Il n'existe pas de suivi des tonnages récupérés.

ACTION 6.2 : LIMITER L'UTILISATION DE PRODUITS À USAGE UNIQUE

Kit de prêt couches lavables

Depuis 2020, l'agglo met à disposition 3 kits de prêt de couches lavables aux jeunes parents du territoire afin qu'ils puissent tester gratuitement pendant un mois différents modèles de couches et éventuellement choisir d'acheter ensuite le modèle le plus adapté à leur enfant.

En 2023, 4 foyers ont emprunté un kit.



ACTION 6.3 : RENFORCER LE DISPOSITIF STOP PUB

Il est disponible par envoi sur simple demande auprès du service ou en retrait sur place à l'Aiguillage et dans les Maisons de l'Agglo.

Le stop pub est proposé aux usagers qui viennent récupérer des badges d'accès aux conteneurs à déchets.

Il n'existe pas de suivi du dispositif.



AXE 7 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES, LES DÉCHETS DU BTP ET LES DÉCHETS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT POUR CES ACTEURS QUI SONT PRODUCTEURS DE LEURS PROPRES DÉCHETS, MAIS AUSSI DES EMBALLAGES ET AUTRES DÉCHETS ISSUS DES PRODUITS QU'ILS METTENT SUR LE MARCHÉ

Action 7.1 : Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets

Action 7.2 : Sensibiliser les établissements publics à la prévention des déchets

ACTION 7.1 : SENSIBILISER LES ENTREPRISES À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

6 professionnels ont sollicité l'Agglo pour un accompagnement à l'optimisation de leurs bacs et au tri des déchets dont :

- ❖ 1 fleuriste
- ❖ 1 supermarché
- ❖ 1 restaurant
- ❖ 1 usine de fabrication alimentaire
- ❖ 1 agence de publicités
- ❖ 1 gare



ACTION 7.2 : SENSIBILISER LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La mise en place de l'Abonnement Déchets Service permet à tous de se questionner sur la production de ses déchets.

Comme pour ces 2 communes qui ont sollicité l'Agglo pour un accompagnement à l'optimisation de leurs bacs :

- ❖ Epieds
- ❖ Essômes-sur-Marne



CONCLUSION

Les objectifs du PLP sont atteints avec une baisse de 15 % des DMA depuis 2017. Cette évolution doit être maintenue pour les prochaines années, notamment pour limiter le coût de la gestion des déchets, supporté par les usagers.

Les chiffres le montre, l'abonnement déchets service incite les usagers à réduire leurs déchets. Mais cette démarche ne pourrait pas être isolée d'autres actions de réduction des déchets qui permettent d'apporter des solutions aux usagers dans leur démarche de réduction.

C'est pourquoi, alors que ce PLP touche à sa fin, il sera proposé un réengagement de la collectivité dans un nouveau programme sur la période 2024-2030.